



## Éditorial

### S'inquiéter et CRIER !

**V**oilà le résultat attendu des contraintes budgétaires ! De manière quasi uniforme, les établissements médico-sociaux de la Région Parisienne ont reçu, pour la part de leurs dépenses de fonctionnement financées par l'Etat (100 % pour les enfants, les adolescents et les ESAT), la réponse des délégations territoriales des ARS, leur accordant une augmentation moyenne des budgets inférieure à 1 % pour 2011 ; à noter que les ESAT sont proprement « sanctionnés » avec un zéro pointé.

Ces niveaux ne permettent évidemment ni de faire face à l'inflation constatée sur les produits achetés, ni aux augmentations contractuelles de loyers, ni surtout aux progressions de salaires dues à la simple ancienneté (en sachant que la valeur du point est gelée depuis janvier 2010). Pire encore, les CNR (crédits non reconductibles... mais reconduits d'année en année depuis des lustres) ont été nettement diminués, et certains établissements, qui avaient fini par les utiliser au financement de dépenses pérennes, ont dû immédiatement supprimer des emplois aidés et une partie des prestations !

Comment parvient-on à cette situation, alors que l'ONDAM médico-sociale (traduction : partie de budget de la Sécurité Sociale réservée au secteur médico-social) a augmenté de 3,8 % ?

A la fois parce que l'année 2010 avait été en fort dépassement, mais aussi en raison d'une répartition plus favorable octroyée au secteur des personnes âgées, et enfin pour faire face aux ouvertures de places nouvelles résultant des décisions antérieures.

Bien entendu nous avons tous fait appel dans le cadre de la procédure dite « contradictoire », mais il y a très peu à attendre du retour des autorités tarifaires...

*Peut-être se résigner pour 2011 ?  
Mais s'inquiéter certainement pour la suite !*

Car, si nous ne faisons rien, le tour de vis va continuer. Ainsi le projet de loi de finances de 2012 est sorti début octobre, et si l'ONDAM médico-social devrait augmenter de 4,2 % (au lieu de 3,8 %), la progression ne sera que de 2,1 % pour les personnes handicapées contre 6,3 % pour les personnes âgées. Et il y aura encore (et heureusement) une part de l'augmentation dédiée aux places nouvelles.

Certes, il est juste d'exiger des efforts de gestion puisque nous vivons de l'argent public, mais les associations gestionnaires, leurs établissements et les équipes vont arriver très vite au taquet de ce qu'il est possible de faire. Ensuite, c'est évidemment la qualité de prise en charge qui diminuera, car aucun intervenant ne peut rester longtemps en déficit. Et les rapprochements entre associations qui ne seraient que financières ne feront gagner qu'un peu de délai sans aucune garantie au niveau qualitatif !

*Mais il y a pire pour les personnes  
handicapées et leurs familles !*

Nous avons évoqué les places nouvelles, mais pour l'instant il ne s'agit pratiquement que d'ouvertures précédemment autorisées (en 2009). Les appels à projet se font cruellement attendre, et il est clair que la création des Agences Régionales de Santé, leur mise en place et les travaux d'investissement sur les Schémas Directeurs par territoires, toutes étapes nécessaires, ont également permis de gagner du temps financier.

*Suite page 2*

## Dans ce numéro

**Édito** : S'inquiéter et crier ! p. 1 • **Campagne de Noël** p. 2 • **Témoignage** : « Un séjour en famille » • **Loisirs Pluriel et le réseau Passerelles** p. 3 • **Nouveaux** : L'IME MAIA accueille 16 enfants ; le Tout P'tit Club vient d'ouvrir ses portes p.4 • **Actualités** : La psychiatrie face au « Mur » et aux recommandations de la HAS et de l'ANESM p. 5 • **IME « Cour de Venise »** : Une rentrée dans les airs ! p.6 • **En annexe** : Bulletin de soutien p. 7 • **Lexique des sigles utilisés et contacts** p. 8 •

Les Schémas directeurs de l'ARS et des Conseils Généraux vont sortir ces prochaines semaines et prochains mois. Dans la situation politique et financière actuelle, nous ne pouvons en attendre que des réponses partielles aux situations les plus urgentes, qui tiendront compte d'un rééquilibrage entre les territoires de santé.

Et encore faudra-t-il espérer que des parts de budget soient enlevées au secteur sanitaire pour être transférées sur le secteur médico-social (cette procédure est autorisée par la Loi HPSCT et porte le nom barbare de « fongibilité asymétrique »).

#### Tout cela signifierait que malgré les efforts des équipes des ARS et des départements :

► Les autorisations résultant d'appels à projets lancés en 2012, ne déboucheront sur des places nouvelles qu'en... 2014 ! (sauf exception),

□ La fluidité du parcours de vie des enfants et adolescents autistes, que nous pensions avoir presque atteint dans certains départements, est de nouveau en grave danger, notamment en raison des conditions difficiles de scolarisation, □ La situation pour les autistes adultes, qui n'était pas encore stabilisée, se détériore rapidement, le seul espoir résidant dans le fait que ceci est reconnu par l'ARS et les Conseils Généraux, d'où une certaine priorité dans les appels à projets à venir.

*Alors, parents et amis, il faut CRIER en cette période électorale !*

Et surtout ne pas croire que rien ne peut changer ! Des choix de société peuvent, et devraient, toujours s'imposer. Rappelons nous comment Simone Veil a fait bouger les choses en 1995 !

Constatons comment des départements (comme Paris, mais ce n'est pas le seul) sont capables, malgré d'égales difficultés financières, de tenir sur la longueur une priorité en faveur des personnes handicapées !

Ne prenons pas cinq ans de retard, quel(le)s que soient les élu(e)s !

Souhaitons que l'autisme devienne bien la « priorité nationale 2012 » (comme la Région l'a fait cette année) !

... Et n'oublions pas les autres secteurs du handicap qui sont dans la même situation !

Nous vous tiendrons régulièrement au courant via notre journal, notre site Internet et les newsletters des avancées en la matière et de nos actions directes et indirectes.

#### *Il faut réfléchir aussi*

Toute période de crise est également une occasion pour s'adapter et, si nous réussissons à nous faire entendre, il faudra bien démontrer que nous ne lâchons ni les efforts de gestion, ni ceux de créativité.

A un moment où ce sont les institutions qui sont mises en cause, il faut les ouvrir et les faire évoluer.

Je me permettrai d'y revenir dans un prochain journal.

Haut les coeurs !

Jean-Jacques Hessig  
Président

## ► Campagne de Noël

Vous suivez régulièrement les actions de notre association. Vous souhaitez nous aider mais vous ne savez pas comment faire, car vous n'avez pas beaucoup de temps disponible ?

Voilà une bonne idée : la Campagne de Noël !

Vous demandez à notre secrétariat par courriel :

[a75.siege@autisme75.org](mailto:a75.siege@autisme75.org)

ou par téléphone au 01 45 84 29 59, un ou plusieurs catalogues de Noël (ils sont gratuits).

N'oubliez pas de donner vos nom et adresse de manière précise.

Quand vous recevrez les catalogues, vous les faites circuler autour de vous. Ensuite, vous rassemblez les bons de commande et les chèques.

Si les commandes dépassent 100 €, les frais de port des objets commandés sont gratuits.

Et ainsi VOUS NOUS AIDEZ !

UN GRAND MERCI à tous ceux qui s'investiront dans cette campagne !

Les bénévoles en charge de la Campagne de Noël



# Un séjour en famille

Un accompagnement pour les familles, confrontées au handicap, pendant leurs vacances

Cet été, au mois d'août, nous avons passé une semaine de vacances bien agréable et reposante. Nous étions dans un gîte de la pointe Sainte Gildas, entre Saint Nazaire et Pornic. Une semaine sur la côte Atlantique comme nous en avons déjà passées durant d'autres vacances. Seulement durant cette semaine un peu particulière, une équipe d'animateurs de Loisirs Pluriel, du Réseau Passerelles, était présente pour s'occuper de nos enfants. Trois autres familles avaient également réservé un gîte. Pour réserver notre séjour, nous avons contacté Perrine du Réseau Passerelles. Ensuite Tiphaine la Directrice, de formation éducatrice spécialisée, nous a appelés afin de connaître nos besoins durant ce séjour et les spécificités du handicap de Marine.

Une de nos principales attentes concernait les repas. Marine, radieuse, a donc mangé tous ses repas à la table des animateurs. Amélie, lorgnant de ce côté, les a rejoints de temps en temps. Et nous, assis à notre table, nous avons pu profiter de nos repas à notre rythme.

## Des moments inoubliables

Durant tout notre séjour, l'équipe était présente mais discrète, sachant prendre le relais pour s'occuper de nos enfants et nous proposer son aide de manière professionnelle et efficace. Elle avait à sa disposition une salle dans laquelle elle pouvait accueillir et proposer des activi-

tés à nos enfants.

Et c'est ainsi que nous avons pu passer des moments inoubliables : en couple, ou uniquement avec nos deux enfants valides, ou seul à seul avec Marine ou Amélie, ou en trio avec notre fils Romain (sans la benjamine qui faisait la sieste ni Marine qui faisait d'autres activités).

Lors d'une visite, à la journée, au Parc des Légendes, une animatrice nous accom-



pagnait. En s'occupant de Marine elle nous a permis de visiter ensemble les espaces avec les animaux puis de prendre un peu de temps avec nos deux autres enfants pour voir les spectacles, s'attarder sur les panneaux explicatifs et les films de présentation.

Lors de la visite de musée ou d'exposition Marine restait avec l'équipe. Puis, lors des grandes randonnées, c'est Amélie, du haut de ses quatre ans, qui restait

au centre pour réaliser un cadre photos en coquillage ou un collage de cartons bien compliqué.

Durant la semaine, des sorties étaient proposées par Tiphaine avec les autres familles : une visite bien sympathique de l'île d'Yeu en calèche, la visite de Saint-Nazaire (nos enfants y sont partis seuls) et une soirée avec concert en plein air.

Nous avons également fait une « soirée-apéro » (à gogo mais pas trop) entre adultes. Et hop ! les neuf charmants enfants (et adolescents) jouent avec les animateurs pendant que les grands : « *Ils font la teuf !* »

## Bouchons qui sautent garantis !

Et bien sûr, petits, grands et moins grands, tous ensemble, nous avons fêté un anniversaire durant ce séjour. Ambiance bon enfant et bouchons qui sautent garantis !!!! Et voilà déjà notre séjour qui s'achève... Bientôt un prochain séjour. En attendant...

Un grand merci à Tiphaine, Hélène, Jessica et Charlotte qui ont été présents, du matin au soir, avec douceur et gaieté, à l'écoute et disponibles auprès de nos enfants. Leurs sourires et les agréables moments que nous avons passés ensemble font maintenant partie de nos inoubliables souvenirs de vacances...

Marine, Romain, Amélie,  
Sylvie et Philippe

## LE RÉSEAU PASSERELLES : un accompagnement « sur mesure » des familles

► Un réseau de structures d'accueil collectif (villages de vacances, centres de loisirs, clubs de jeunes, structures petite enfance...) se portant volontaires pour accueillir, en plus de leur effectif habituel, un enfant handicapé et sa fratrie en vacances.

► Une équipe technique chargée de recueillir les demandes des parents désireux de partir en vacances en famille avec leur enfant handicapé. Elle élabore avec eux le projet de vacances, analyse les besoins de l'enfant et recherche la structure pouvant les accueillir au plus près de leur lieu de vacances.

[www.reseau-passerelles.org](http://www.reseau-passerelles.org) - N° Indigo : 0 820 820 526 (0,12 € TTC/mn).



## IME expérimental MAIA Autisme

C'est fait !

**S**ept ans après la création de l'association « Les amis de Pénélope Maureau-Doyon » (dont la raison sociale est dorénavant MAIA Autisme), quatre ans après l'ouverture, fortement soutenue par la Mairie de Paris, d'une microstructure pour 6 enfants dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, et 3 ans après avoir rencontré la DASS 75, MAIA accueillera 16 enfants à partir de novembre 2011.

Pour cela, l'équipe fondatrice, tenace, courageuse, innovante, est passée par les épreuves que toute association gestionnaire connaît : avis favorable du CROSM, arrêté préfectoral (31 août 2009), longue recherche de nouveaux locaux (18 mois) jusqu'à l'achat de ceux-ci le 31 mars de cette année au 47-49 avenue du Dr Arnold-Netter dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris (Tél. : 01 58 51 10 14).

La Délégation Territoriale 75 de l'ARS a alors montré une grande réactivité en acceptant un déménagement immédiat, avant des travaux en deux phases qui viennent de se terminer (plus de photos sur notre site Internet).

Enfin, à l'issue de la visite de conformité tenue le 26 septembre, MAIA peut entamer une montée en charge progressive des 10 enfants supplémentaires, et qui s'étalera de début octobre à début novembre.

Notre prochain journal sera largement consacré à cet IME qui met en pratique la méthode ABA, avec une prise en charge en continu de un pour un.



Pour le moment, nous nous contentons de saluer cette équipe amie, que nous avons soutenue depuis septembre 2008 et avec qui nous partageons la joie de voir se terminer une grosse étape de leur jeune histoire.

« *Y'a plus qu'à fonctionner en rythme de croisière* »... Mais ce n'est pas le plus facile et les temps de repos n'existent pas !

## Tout P'tit Club

Un projet qui se concrétise



*Prochain projet : un Grand Club pour ados ?*

**D**epuis l'ouverture du centre de loisirs le P'tit Club en 2003, de nombreuses familles ont approché l'association pour faire admettre leur enfant avant l'âge de 6 ans. En effet, les petits ont souvent peu ou pas de prise en charge (le plus souvent ils sont admis une ou deux demi-journées en maternelle avec, dans le meilleur des cas, quelques heures d'orthophonie en plus...).

Le souhait de l'association était donc de faire une extension du P'tit Club en créant une section pour les tout-petits. Grâce à l'empathie et à l'accord de toutes les parties concernées (directrice de l'école, direction des affaires scolaires, mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement), une convention a été signée pour pouvoir occuper les locaux d'un centre de loisirs situé dans l'école maternelle de la rue de Turenne (non loin de notre IME Cour de Venise). Des locaux adaptés à une population d'enfants de la tranche d'âge de 4 à 6 ans (un préau, une cour, des petites tables et chaises, des petites toilettes...).

Le Tout P'tit Club a donc ouvert ses portes début octobre avec l'admission de 4 enfants le samedi matin. Ils sont encadrés par deux animateurs sous la responsabilité de la coordinatrice du P'tit Club.

# La psychiatrie face au « Mur » et aux recommandations de la HAS et de l'ANESM\*

**V**ous savez qu'un documentaire « Le Mur » est sorti récemment, diffusé sur internet, ainsi qu'à l'occasion de plusieurs projections privées, avant de passer (peut-être) à la télévision; nous vous en avons parlé dans notre newsletter du 15 septembre et sur notre site.

## *Consomme-le sans modération !*

La vingtaine de psychiatres filmés (avec leur consentement) s'auto-ridiculisent à tel point que le rire l'emporte sur la révolte et qu'il s'agit d'une définitive déculpabilisation pour les parents, et surtout pour les mamans qui ont été si souvent accusées et tourmentées : s'il y avait une seule raison pour applaudir ce documentaire, ce serait celle-ci !

## *C'est aussi la limite de ce travail*

Mais c'est aussi la limite de ce travail : rien (ou pas assez) n'est montré en comparaison. Le fait que certains psychiatres (beaucoup de pédopsychiatres en tout cas) ont évolué dans leur approche en introduisant les méthodes éducatives dans leurs hôpitaux de jour n'est même pas cité (et aucun n'est interviewé), etc...

Nous avons compris que les financeurs du documentaire (Autisme sans Frontières et la FEGAPEL), dont nous sommes proches, allaient passer commande d'une suite plus constructive sur les méthodes nouvelles et l'éducation structurée qui se pratiquent régulièrement dans les établissements médico-sociaux. Et c'est indispensable car l'amalgame entre IME et hôpitaux de jour et entre ces établissements et l'hôpital psychiatrique, est particulièrement dangereux : les jeunes parents le font trop souvent, se mettant ainsi dans l'impasse de trouver et d'accepter une solution IME, lorsque celle constituée par l'association d'un SESSAD et de la scolarisation ne fonctionne plus.

Plus considérable va être la sortie prochaine, après prise en compte des résultats de la consultation publique auprès des associations, des « Recommandations de Bonne Pratique sur les interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent à émettre par la Haute Autorité de Santé et l'ANESM ».

Il s'agit d'un document d'une cinquantaine de pages (dont 4 pages de messages clés, dont il ne faut pas se contenter), qui contient des avancées considérables, puisque les méthodes éducatives (dont ABA) sont enfin pleinement reconnues (d'autres, sur lesquelles nous avons dans le passé émis des doutes, sont par contre déconseillées) et ces bonnes pratiques s'imposeront tant dans le secteur médico-social que dans le secteur sanitaire.

Sachant que les grandes fédérations, comme Sésame Autisme, Autisme France et la Fegapei (dont nous avons accepté le

texte), se livraient à des commentaires détaillés, nous nous sommes contentés de donner une note globale de 7 sur 9 et avons produit un commentaire général qui peut être résumé de la manière suivante :

► L'empreinte de l'approche psychanalytique est encore trop forte dans ces recommandations et cette observation concerne beaucoup de domaines : le diagnostic encore déconseillé ou retardé dans trop de CMPP, la formation des personnels d'où manquent les approches éducatives, l'absence trop souvent constatée de communication avec les parents, le refus de la priorité à donner aux pratiques éducatives dans certains hôpitaux de jour (et même dans certains établissements médico-sociaux ...)

Il en résulte chez les familles un rejet très marqué des institutions qui dessert finalement le souci de la coordination des efforts.

► Les difficultés liées à la scolarisation sont largement absentes des recommandations, alors que ce sujet revêt une importance énorme pour les familles. Il en est de même du recours par les parents à des solutions individuelles, libérales et innovantes, qui se développent fortement.

► Les stimulations éducatives ne s'arrêtent pas à vingt ans... Et on attend donc le même travail pour les adultes le plus rapidement possible.

Faut-il se lancer de nouveau dans un combat juridique contre ce qui reste de l'empreinte psychiatrique comme certains sont tentés de le faire ?

Bien entendu, chacun en décidera personnellement.

***Au niveau associatif, nous, parents et professionnels d'Autisme 75, avons dépassé ce stade depuis longtemps, et d'autres combats nous semblent plus importants à mener, comme prioritairement celui décrit dans l'éditorial. Mais aussi la coopération avec les grands intervenants que sont l'Education Nationale (et les difficultés de la scolarisation) et le secteur sanitaire (dépistage et diagnostic, soins somatiques, plate-formes départementales...).***

Ce qui ne nous empêchera pas de continuer à dénoncer certaines pratiques, inutiles ou nocives pour la santé de nos enfants et de nos adultes.

Jean-Jacques Hessig,  
Président

\*HAS : Haute Autorité de Santé ; ANESM : Agence Nationale de l'Evaluation et de la Qualité des Etablissements et des Services Sociaux et Médico-Sociaux.

## Une rentrée dans les airs !

Le 10 septembre, des jeunes de l'IME Cour de Venise et du service SARA ont fait leur baptême de l'air grâce aux associations Mission Bleu Ciel et Apamigest.



Ce sont 10 jeunes qui ont été invités ce 10 septembre pour un baptême de l'air exceptionnel. L'opération a été remarquablement dirigée par Ludovic Béjot, président de l'association Mission Bleu Ciel et de l'aéroclub Paul-Louis Weiller, situé sur l'aérodrome des Mureaux. Pour l'occasion, deux avions - un PA28 et un DR400 - de l'aéroclub Air France ont été mis à disposition.

Imad Fattouch et Sébastien Malahieu, les pilotes, ont fait preuve de générosité, de patience et d'une attention extraordinaire envers les jeunes. Nous les remercions pour leur accueil et pour ce beau voyage.

Le temps magnifique a permis d'installer un buffet dans le jardin de l'aéroclub. Une dizaine de bénévoles (de l'Apamigest et de la Fegapei) ont encadré les jeunes, accueilli les familles et organisé les vols.

Une action réussie pour le plus grand plaisir de tous et que nous avons bien l'intention de renouveler régulièrement !



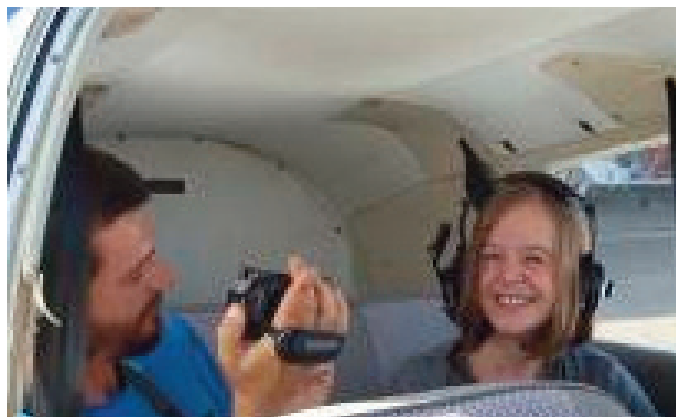
**Mission Bleu Ciel** est une association de promotion du pilotage par des personnes avec handicap physique. Elle propose des baptêmes de l'air pour des personnes en situation de handicap, des déplacements dans les centres de rééducation fonctionnelle à la rencontre des personnes récemment accidentées, et expérimente des solutions techniques pour adapter le handicap à une pratique sécuritaire et sécurisée de l'aviation.

**74 rue de Miromesnil - 75 008 Paris**  
**Tél. : 01 43 59 24 88 - [www.missionbleuciel.com](http://www.missionbleuciel.com)**

**Apamigest** est une association de parents et amis gestionnaires d'établissements et services pour personnes en situation de handicap. Elle organise également des événements de sensibilisation au handicap.

**14 rue de la Tombe-Issoire - 75 014 Paris**  
**Tél. : 01 43 12 53 90 - [www.apamigest.fr](http://www.apamigest.fr)**

**Fegapei**, Fédération nationale des associations gestionnaires au service des personnes handicapées, a pour mission de représenter, défendre et accompagner les associations gestionnaires et employeurs d'établissements et services pour personnes avec handicap auprès des pouvoirs publics, des instances nationales, régionales et européennes. La Fédération compte au titre de ses adhérents : 470 associations, 3 700 établissements et services qui regroupe 120 000 professionnels au service des personnes handicapées. A travers la diversité d'activités de ses adhérents, la Fegapei couvre



*Léa*



*Manon*

l'ensemble des établissements et services pour personnes handicapées œuvrant dans l'accompagnement des enfants et des adultes, l'hébergement et le suivi à domicile.

**14 rue de la Tombe-Issoire - 75014 Paris**  
**Tél. : 01 53 12 19 19 - [www.fegapei.fr](http://www.fegapei.fr)**

Mesdames, Messieurs,

En cette fin d'année 2011, nous pouvons nous féliciter d'aborder le futur avec une situation financière saine, et d'avoir atteint les objectifs permettant d'accueillir désormais 24 enfants avec autisme de 4 à 12 ans dans notre centre de loisirs le P'tit Club le samedi et, 12 enfants de 6 à 12 ans lors des petites vacances scolaires ; 25 enfants dans notre SESSAD « les Comètes » à Créteil avec une prise en charge en moyenne de 10 heures par semaine et 22 adolescents en externat à l'IME « Cour de Venise » dont 5 sont en internat en alternance.

Vos efforts n'ont donc pas été vains car, si la Ville de Paris et le Conseil Régional d'Ile-de-France aident au fonctionnement du P'tit Club, si l'Agence Régionale de Santé délivre les budgets pour le fonctionnement du SESSAD et de l'IME, une part importante de nos activités est financée par les dons et les cotisations (les investissements, les sorties et voyages « exceptionnels » des jeunes, les réunions à thème, les fêtes associatives, et tous les projets nouveaux...).

Nos prochaines réalisations, attendues par tant de familles, dépendent de vous.

Nous savons que nous pouvons compter sur vous et nous vous remercions vivement du soutien que vous voudrez bien nous apporter, une fois encore.

Le Conseil d'Administration d'Autisme 75 Ile-de-France

## BULLETIN DE SOUTIEN 2011

Merci de retourner ce bulletin accompagné du montant de votre aide à l'action de notre association à l'adresse suivante :  
Autisme 75 Ile-de-France – 78 rue du Dessous-des-Berges – 75013 PARIS.

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Adresse courriel : .....

Téléphone (facultatif) : .....

Don à **AUTISME 75 Ile-de-France\***

20 €       50 €       Autre      : \_\_\_\_ €

Date et signature :

\*L'association est affiliée à la Fédération Française Sésame Autisme, reconnue d'Utilité Publique.  
Le reçu fiscal permet donc de déduire de vos impôts 66 % du montant de votre don.  
Ainsi, par exemple, un don de 20 € vous coûte réellement 6,80 €.



## Petit lexique à l'attention des non initiés

**ANESM** : Agence Nationale de l'Evaluation de la Qualité des Etablissements et Services Sociaux et Medico-sociaux. Créée par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2007, l'Anesm est née de la volonté des pouvoirs publics d'accompagner les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) dans la mise en œuvre de l'évaluation interne et externe, instituée par la loi du 2 janvier 2002.

**ARS** : Agence Régionale de Santé. La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, crée, dans son article 118, les Agences régionales de santé. Elles sont le pilier de la réforme du système de santé.

**CROSMS** : Comité Régional Organisation Sanitaire et Médico-Sociale.

**ESAT** : Etablissement et Service d'Aide par le Travail. Les Esat ont succédé aux centres d'aides par le travail (CAT). Ils permettent aux personnes handicapées qui n'ont pas acquis suffisamment d'autonomie pour travailler en milieu ordinaire, y compris en entreprise adaptée ou de façon indépendante, d'exercer une activité dans un milieu protégé. Ces personnes bénéficient, en fonction de leurs besoins, d'un suivi médico-social et éducatif.

**HAS** : Haute Autorité de Santé. Elle a été créée par la Loi du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie afin de contribuer au maintien d'un système de santé solidaire et au renforcement de la qualité des soins, au bénéfice des patients. Elle est chargée :

- ▶ d'évaluer scientifiquement l'intérêt médical des médicaments, des dispositifs médicaux et des actes professionnels et de proposer ou non leur remboursement par l'assurance maladie ;
- ▶ de promouvoir les bonnes pratiques et le bon usage des soins auprès des professionnels de santé et des usagers de santé ;
- ▶ d'améliorer la qualité des soins dans les établissements de santé et en médecine de ville ;
- ▶ de veiller à la qualité de l'information médicale diffusée ;
- ▶ d'informer les professionnels de santé et le grand public et d'améliorer la qualité de l'information médicale ;
- ▶ de développer la concertation et la collaboration avec les acteurs du système de santé en France et à l'étranger.

**Loi HPSCT** : Loi Hôpital Patient Santé Territoire. La loi est un projet d'organisation sanitaire (non de financement). A terme, elle doit permettre de mettre en place une offre de soins gradués de qualité, accessibles à tous, satisfaisant à l'ensemble des besoins de santé.

*Ces définitions proviennent des sites gouvernementaux concernés.*



### Infos n°33

Publication trimestrielle de l'association  
AUTISME 75 Ile-de-France  
78 rue du Dessous-des-Berges  
75013 Paris  
Tél. : 01 45 84 29 59  
Fax : 01 45 85 23 12  
[www.autisme75.org](http://www.autisme75.org)

**Ont participé à ce numéro** : Philippe Barreau, Michelle Benaïm, Sylvie Dehouck, Véronique Fabrèges Molina, Anne-Lise Farkoa, Jean-Jacques Hessig.

Si vous acceptez de recevoir désormais ce journal par message électronique, veuillez envoyer votre autorisation à l'adresse suivante :

[a75.siege@autisme75.org](mailto:a75.siege@autisme75.org).

Merci d'avance pour les économies de papier et de frais postaux.

#### ▶ Siège

78 rue du Dessous-des-Berges  
75013 Paris  
Tél. : 01 45 84 29 59  
Email :  
[a75.siege@autisme75.org](mailto:a75.siege@autisme75.org)

#### Accueil

Lundi de 13h à 17h  
Mardi - Mercredi - Jeudi :  
De 9h30 à 13h30

#### ▶ SESSAD « Les Comètes »

7 square des Griffons  
94000 Créteil  
Tél. : 01 43 39 88 78  
Email :  
[a75.sessad@autisme75.org](mailto:a75.sessad@autisme75.org)

#### ▶ IME « Cour de Venise »

12 rue Saint-Gilles  
75003 Paris  
Tél. : 01 44 54 20 54  
Email :  
[a75.ime@autisme75.org](mailto:a75.ime@autisme75.org)

#### ▶ Centre de Loisirs « Le P'tit Club »

**Séances à l'IME (6-12 ans) :**  
12 rue Saint-Gilles  
75003 PARIS  
**Séances à l'Ecole Maternelle (4-5 ans) :**  
52 rue de Turenne  
75003 Paris  
Tél. : 06 37 30 30 74  
Email :  
[a75.ptit-club@autisme75.org](mailto:a75.ptit-club@autisme75.org)

### Nos partenaires

